



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 23 MAI 2020**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-neuf mai deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, en la salle des fêtes communale, au nombre prescrit par la loi.

Membres : 15

N°2020/15

MEMBRES PRÉSENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	POGGI Dominique
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	SUSINI Ange
GARIDACCI François	ZANNETTI Pierre
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
MIGEVANT Pierre-Jean	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
ZANNETTI Pierre	

OBJET : Election des adjoints au Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-1, L.2121-7 et L.2122-1 à L.2122-12 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection municipale du 15 mars 2020 ;

Monsieur le Maire de Cargese invite les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire rappelle au préalable que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidatures, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Il est par suite procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Suite au dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nom du candidat placé en tête de liste : Madame Lucie FRIMIGACCI.

Composition de la liste : Première adjointe : Madame Lucie FRIMIGACCI ; Deuxième adjoint : Monsieur Jérôme ALESSANDRI ; Troisième adjointe : Madame Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Quatrième adjoint : Monsieur Dominique POGGI.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Suite à l'obtention d'une majorité absolue de suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre précité les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Lucie FRIMIGACCI.

Monsieur le Maire conclut la réunion par la lecture de la Charte de l'élu local et la distribution de celle-ci aux conseillers municipaux, ainsi que des dispositions du chapitre III du Titre II intitulé Organes de la commune du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 15

Le Maire,
François GARIDACCI

